



Télétravail : oui à un accord, mais construit autour d'un vrai projet d'entreprise !

Les négociations pour un accord sur le télétravail ont commencé. L'accord proposé par la Direction prévoyait la pérennisation de la situation des 60 personnes ayant participé aux 2 précédents pilotes, avec un dispositif élargi à 30 personnes supplémentaires. Les conditions d'éligibilité et de fonctionnement restent les mêmes, mais avec de nouvelles dispositions pour les femmes enceintes et une extension à une plus grande population en cas de circonstances exceptionnelles, dispositif déjà prévu par les directives Groupe relatives à la continuité de l'activité.

La CFE-CGC n'a pas validé cette première proposition qui manquait d'envergure et qui ressemblait à un 3^{ème} pilote. La CFE-CGC veut construire une vraie réflexion autour de la transformation de l'entreprise et la nouvelle organisation du travail en y englobant le télétravail dont les critères d'éligibilité pourront alors être étendus à une majorité de salariés.

La CFE-CGC propose donc que cet accord transitoire permette l'accès au télétravail à 100 salariés au global (les 60 pilotes avec une réaffectation de la place laissée vacante par ceux d'entre eux qui ont quitté l'entreprise plus 40 nouveaux), ce qui pourrait nous amener aux alentours de 45 nouveaux salariés en télétravail. Un avenant devra être négocié d'ici fin 2017, avec des critères plus larges. A ce moment-là, nous devrions avoir plus de visibilité sur l'avancement de l'AgileWork (nouvelle dénomination Groupe du FlexWork) et toutes ces conséquences sur l'organisation du travail, et des prérequis tels que la numérisation des documents.

La CFE-CGC a demandé que le suivi de l'avancement de ce projet se fasse au sein de la Commission Emploi et Formation, tout au long de l'année 2017.

Vos élus CFE CGC sont conscients de l'attente de nombreux salariés et ils continueront à travailler sur ce sujet jusqu'à obtenir un vrai projet d'accord de télétravail avec les meilleures conditions de travail pour tous.

Projet CLIP-MEDIAN

Nous devrions enfin en apprendre un peu plus sur ce premier projet de numérisation lors de la venue de Corinne Southarewsky à la prochaine réunion du Comité d'Entreprise, prévue le 19 Octobre. Ce sera l'occasion pour la CFE-CGC d'interroger la Direction sur le projet global de numérisation. Le CHSCT devra également être consulté sur les conséquences sur l'activité des personnes concernées, tant chez les gestionnaires qu'au cadre de vie.

AXA CS a pris du retard sur ce sujet par rapport à d'autres entités du groupe. Il est important que les moyens suffisants soient donnés pour qu'AXA CS ne se retrouve pas en difficulté face à ses concurrents.

AXA se transforme à vitesse grand V

Impact de la stratégie du groupe sur les organisations

L'annonce faite le 5 septembre dernier d'un plan de licenciement collectif chez AXA Belgium a surpris par sa brutalité. Nos collègues représentants les salariés belges sont à l'œuvre pour tenter d'en minimiser l'impact. La CFE-CGC a exprimé par leur intermédiaire sa solidarité avec l'ensemble des salariés du groupe en Belgique.

La CFE-CGC soutient aussi l'action du Comité Européen du Groupe qui intervient en appui des représentants du personnel belges et qui veille à ce que les accords signés au niveau européen soient correctement appliqués par la Direction locale dans ces cas de figure. Nous vous invitons à suivre l'évolution de ce dossier sur le site internet du CEG <http://cegaxa.eu/> ou QRCode



La question qui se pose maintenant est de savoir si la situation en Belgique est transposable à d'autres pays et particulièrement à la France. Vos représentants ont interpellé la Direction du Groupe sur ce sujet lors du dernier Comité Européen. La réponse a été que la situation de la Belgique est différente de celle de la France : selon la Direction, en Belgique, il était urgent de mettre en place ces mesures pour demeurer compétitif sur le marché. AXA n'aurait pas d'alternative. Si la France ne semble pas être dans la même situation, nous devons rester vigilants.

Concernant le navire amiral AXA France, la réorganisation présentée au CCE du 14 septembre devrait permettre d'éviter d'en arriver là. Il n'en reste pas moins que certains éléments de contexte sont les mêmes : accélération de la transformation digitale, objectifs de réduction des coûts et taux d'intérêts bas (qui pèsent sur l'assurance vie).

Les salariés d'AXA France peuvent compter sur les élus CFE-CGC pour rester vigilants et défendre leurs intérêts si jamais des difficultés affectaient cette entité.

Nouvelle organisation d'AXA France

Le changement majeur concerne les directions AXA Particuliers/Professionnels, AXA Entreprises et AXA Solutions Collectives qui deviennent **AXA Particuliers et IARD Entreprises** et **AXA Santé et Collectives**. Ces transformations ont pour but de renforcer l'approche client, suivant en cela la ligne donnée par Thomas Buberl dans son discours du 1^{er} septembre. Il n'y aura pas conséquence sur les contrats de travail et le statut collectif des collaborateurs concernés par la réorganisation. A la demande de la CFE-CGC AXA France, les conséquences sur l'activité quotidienne des salariés et les mesures d'accompagnement de ces changements seront détaillées lors du prochain CCE (4-5 octobre).

Pas de changement en ce qui concerne le périmètre d'AXA France et donc pas d'impact direct annoncé dans cette réorganisation sur notre UES AXA CS & Matrix en dehors des éventuels changements d'interlocuteurs pour ceux d'entre nous qui travaillent avec AXA France.

Et chez AXA CS & AXA Matrix

Lors du dernier CE, Matthieu Caillat a fait un point d'actualité sur la situation d'AXA CS. Dans un contexte de baisse des prix, le chiffre d'affaire d'AXA CS est en ligne avec le budget. Le ratio combiné exercice courant doit quant à lui être encore amélioré pour ne plus avoir recours aux réserves sur exercices antérieurs afin de soutenir le résultat.

Par ailleurs, une analyse du portefeuille va être menée en termes de rentabilité sur les 300 comptes représentant 60% de notre portefeuille et également au niveau des branches pour l'Auto, la Construction, l'Airlines et le Yachting. Les structures de réassurance vont également être réexaminées pour aider à cette rentabilité.

En ce qui concerne le secrétariat Général et le départ prochain de Jean-Luc Brussier au Chili, les différents services dont il avait la charge seront rattachés à d'autres membres de la Direction : le « cadre de vie » à Julie Lesné, la « prévention Fraude et référentiel » à Steven Haasz. Il est à noter que le poste de secrétaire général ne sera pas reconduit, les activités liées au droit de l'entreprise et au conseil d'Administration étant désormais sous la houlette d'Arnaud Sorel. Les autres services restent rattachés pour l'heure à Alison Black, la création d'une Direction des ressources Humaines France étant prévue.

John Pickersgill nous a ensuite fait part de sa vision de l'activité de la Direction commerciale. Sur le principe nous ne pouvons qu'applaudir l'ambition de J.Pickersgill. Toutes les notions qui nous ont été présentées sont en effet tournées vers le client, l'innovation, la bonne organisation et le dynamisme de tous. La CFE-CGC reste cependant curieuse de voir la concrétisation de ce projet, et surtout sera attentive aux moyens que la Direction voudra bien se donner pour sa réalisation.

A l'occasion de ce Comité d'Entreprise, la CFE-CGC a demandé à ce que les comités de management soient à nouveau programmés tous les deux mois comme ils l'étaient auparavant. Ces comités permettaient une circulation plus fluide de l'information par l'intermédiaire des managers à l'ensemble des salariés et étaient l'occasion pour les managers de remonter les problèmes de terrain aux membres du COMEX.

Rob Brown et Alison Black devraient participer à la prochaine réunion du CE, répondant ainsi à notre demande d'être régulièrement présent à cette instance pour présenter leurs projets et répondre aux interrogations des salariés. Ce sera peut-être l'occasion de découvrir qui sera le futur RH France.

Prime de médaille du travail ex-UAP

C'est le 31 décembre 2016 que **le montant des primes de médaille du travail des ex-UAP sera aligné sur le montant standard AXA**. Lors de la réunion des délégués du personnel du 8 septembre 2016, la Direction a répondu à l'interrogation portée par vos élus CFE-CGC que **c'est la date de dépôt du dossier en préfecture** qui fait foi. Nous invitons donc les collègues concernés à ne pas attendre pour déposer leur dossier, même si la date anniversaire est bien antérieure au 31/12/2016!

Pour plus de sécurité, nous avons demandé à la Direction d'envoyer une communication aux bénéficiaires potentiels.

Reprise de l'activité « Plaisance » par Axa France

En 2010 nous avons donné un avis partiellement négatif sur le dossier transfert des équipes petite plaisance à AXA CS. Le maintien du portefeuille chez AXA France ne permettait pas la fluidité du business.

Aujourd'hui, pour raisons de rentabilité, AXA France souhaite rapatrier la petite plaisance en son sein, en intégrant les équipes sinistres (6 personnes) et en transférant la souscription chez RUN-services. Les souscripteurs (7 personnes) se verront proposer des postes équivalents au poste actuellement occupé à AXA France. La CFE-CGC déplore que l'opération n'ait pas été menée totalement en 2010 avec le transfert du portefeuille vers AXA CS. En fin de compte, ce sont les salariés qui font les frais aujourd'hui des erreurs passées de la Direction.

La CFE-CGC se mobilisera auprès de nos collègues de la plaisance pour que les ressources humaines mettent tout en œuvre afin que des propositions de postes équivalents à ceux existant soient faites et que qu'ils dérogent, le cas échéant, au transfert pour les salariés ayant une opportunité à AXA Corporate Solutions ou AXA Matrix.

Afin de ne pas bloquer inutilement la situation et de permettre aux salariés concernés d'entamer le processus de réponses aux offres, la CFE-CGC a rendu un avis lors du CE du 20 septembre (pour la lecture complète de l'avis, <http://www.cfecgcaxa.fr> ou QRCode).



Vos élus CFE-CGC :

Patricia Nunez	57 91 63	Marie-Christine Leclercq	57 88 57		
Yves Dremière	57 84 51		Sandrine Boisset	57 83 08	
Guillaume Robieux	57 91 35	Olivier Pelras	57 84 43	Wilfried Fayolle	57 91 03
Christiana Peter	57 92 61	Paul de Torres	57 92 28	Muriel Mont	57 96 79
Laurent Lamarle	57 85 18	Isabelle André	57 89 99	Véronique Lagoutte	57 80 31
Adeline Sangu	57 95 56	Sandrina Caraco	57 82 26	Jean-F. Grelier	57 81 78
Hedi Ben Sedrine	57 92 24	Eric Gaulmin	57 85 74	Michel Teixeira	57 94 15